

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

Assemblée Générale du Mercredi 24 Mars 2021 Compte Rendu

Date de convocation : 18/03/2021

Le mercredi vingt-quatre mars deux mille vingt et un s'est tenue à la salle Georges Pompidou à Marines 95640, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Karine MARTINS (Ableiges) – Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) – M. Patrick BRU (Berville) – M. Bernard DELTRUC (Boissy l'Aillerie) – Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) – M. Philippe CHAUVET (Chars) – M. Georges VIALLO (Cléry-en-Vexin) – M. Philippe CLAUSS (Commeny) – M. Cédric PELLE (Cormeilles-en-Vexin) – Mme Fanny OUI (Courcelles-sur-Viosne) – M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – Mme Patrick DUPREZ (Grisy-les-Plâtres) – M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Guillaume LEVEQUE (Le Bellay-en-Vexin) – M. Benoit STEIN (Le Perchay) – M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) – M. Nadine NINOT (Marines) - M. Alain MATEOS (Montgeroult) – M. Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin) – Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) - M. Florent AMBROSINO (Santeuil) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) – Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Epias-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ, M. Allbert GARDET (Hérouville-en-Vexin) – M. François DANCONNIER (Livilliers) – M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) – M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Eddy VAST (Arthies) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Jean-Pierre PARE (Bray-et-Lu) – M. Christian BOURBON (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) – M. Pierre POLVERARI (Hodent) – Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) – M. Daniel LEHLEYDER (La Roche Guyon) – M. Luc PUECH d'ALISSAC (Magny-en-Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Fabien MOREAU (Condécourt) pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) pouvoir à Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin)
Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : M. Julien BOURREAU (Bréançon) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – Mme Daniëlle TERRIEN (Guiry-en-Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – M. Gérard MONTHILLER (Moussy) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - M. Didier AUGUSTIN (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Eric d'ORNANO (Arronville) - M. Christian DUMET (Labbeville) – M. Christian PION (Menouville) – M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-Pierre DORE (Buhy) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – M. Eric HOECKMAN (Omerville) – Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies).

INVITES PRÉSENTS :

M. Michel CATHALA, Maire de Guiry-en-Vexin



Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 18h42.

Mme Myriam LINSTER est nommée secrétaire de séance.

Compte-rendu de l'assemblée générale du mardi 9 mars 2021 :

M. MOHA demande aux membres du Comité Syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du 09 Mars 2021. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Préambule :

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permet au Président d'un EPCI de modifier le lieu habituel de réunion dans le but de satisfaire aux conditions de conformité des règles sanitaires en vigueur.

Le Président en profite pour remercier Madame NINOT, Maire de Marines, pour le prêt de la salle.

Pour mémoire, pendant la durée de la loi d'urgence sanitaire, les syndicats mixtes fermés tel que le SMIRTOM du Vexin, sont dans la possibilité de se réunir avec un quorum atteignant seulement le tiers de ses membres c'est-à-dire avec 25 délégués.

Suivant la même loi, chaque délégué peut avoir 2 pouvoirs à son nom.

Délibération 09/21 : Compte Administratif 2020 – Budget Principal

Monsieur Guy PARIS, 3^{ème} Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du Budget Principal.

Vu le compte administratif 2020 du syndicat qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

▪ Recettes	:	6 673 479.30 €
▪ Dépenses	:	5 167 834.58 €

Soit un Excédent de Fonctionnement de clôture de : **1 505 644.72 €**

Section d'Investissement

▪ Recettes	:	359 174.41 €
▪ Dépenses	:	10 496.80 €

Soit un Excédent d'Investissement de clôture de : **348 677.61 €**
Besoin de financement : **0,00 €**

Le Président quitte la séance. Monsieur Guy PARIS, 3^{ème} Vice-Président du syndicat, propose au Comité Syndical le Compte Administratif 2020 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du budget principal.**

Délibération 10/21 : Compte de Gestion 2020 – Budget Principal

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, arrêtées comme suit :

RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

▪ Excédent de fonctionnement de clôture	:	1 505 644.72 €
▪ Excédent d'investissement de clôture	:	348 677.61 €

Faisant apparaître un excédent global de clôture de : **1 854 322.33 €**

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur sa tenue des comptes.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal.

Délibération 11/21 : Compte Administratif 2020 – Budget Collecte Sélective

Monsieur Guy PARIS, 3^{ème} Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Collecte Sélective.

Il est proposé au Comité Syndical d'examiner le compte administratif 2020 du budget annexe de la collecte sélective qui s'établit ainsi :

Section d'Exploitation

▪ Recettes	:	1 846 130.40 €
▪ Dépenses	:	1 550 274.95 €

Soit un Excédent d'Exploitation de clôture de : **295 855.45 €**

Section d'Investissement

▪ Recettes	:	2 179 301.17 €
▪ Dépenses	:	654 329.48 €

Soit un Excédent d'Investissement de clôture de : **1 524 971.69 €**

Reste à réaliser - Déficit : 10 870.00 €

Besoin de financement : **0,00 €**

Le Président quitte la séance. Monsieur Guy PARIS, 3^{ème} Vice-Président du syndicat, propose au Comité Syndical le Compte Administratif 2020 du budget annexe collecte sélective.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du budget annexe collecte sélective.**

Délibération 12/21 : Compte de Gestion 2020 – Budget Collecte Sélective

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, arrêtées comme suit :

RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

▪ Excédent d'exploitation de clôture	:	295 855.45 €
▪ Excédent d'investissement de clôture	:	1 524 971.69 €

Faisant apparaître un excédent global de clôture de : **1 820 827.14 €**

Déclare que le Compte de Gestion du budget annexe de la collecte sélective dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur sa tenue des comptes.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Collecte Sélective.

Délibération 13/21 : Compte Administratif 2020 – Budget Déchèteries

Monsieur Guy PARIS, 3^{ème} Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Déchèteries.

M. MATEOS (SMIRTOM) : Comment explique-t-on l'augmentation de 200 000 € entre les réalisés 2019 et le réalisé 2020 sur l'exploitation des déchèteries ?

Mme DEDIEU (SMIRTOM) : Le SMIRTOM du Vexin a signé une convention avec la déchèterie de Gasny pour que certains des habitants limitrophes du territoire puissent y déposer leurs déchets. Nous n'avons pas reçu la facture en 2019. Par conséquent, la facture de 2019 et celle de 2020 ont été toutes les deux mandatées sur 2020 pour un montant total de 200 000 €. Il n'y a donc aucune augmentation significative entre 2019 et 2020 sur cet article.

Il est proposé au Comité Syndical d'examiner le compte administratif 2020 du budget annexe des déchèteries qui s'établit ainsi :

Section d'Exploitation

▪ Recettes	:	2 183 172.02 €
▪ Dépenses	:	1 321 347.52 €

Soit un Excédent d'Exploitation de clôture de : **861 824.50 €**

Section d'Investissement

▪ Recettes	:	670 960.84 €
▪ Dépenses	:	105 518.13 €

Soit un Excédent d'Investissement de clôture de : **565 442.71 €**

Reste à réaliser – Déficit : 37 122.00 €

Besoin de financement : **0,00 €**

Le Président quitte la séance. Monsieur Guy PARIS, 3^{ème} Vice-Président du syndicat, propose au Comité Syndical le Compte Administratif 2020 du budget annexe déchèteries.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du budget annexe déchèteries.**

Délibération 14/21 : Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe Déchèteries

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, arrêtées comme suit :

RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

▪ Excédent d'exploitation de clôture	:	861 824.50 €
▪ Excédent d'investissement de clôture	:	565 442.71 €

Faisant apparaître un excédent global de clôture de : **1 427 267.21 €**

Déclare que le Compte de Gestion du budget annexe des déchèteries dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur sa tenue des comptes.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Collecte Déchèteries.

Délibération 15/21 : Coût du service facturé à l'habitant pour l'année 2021

Le Président expose :

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du Mardi 09 Mars 2021,
Vu la commission des finances du Mardi 16 Mars 2021,

Le Président propose au Comité Syndical de fixer le coût du service pour l'année 2021 à 95.00 € par habitant.

M. MOHA (SMIRTOM) : Les augmentations sont notamment liées à la TGAP pour l'incinération et l'enfouissement des encombrants, suivant ce qui a été présenté pendant le Débat d'Orientation Budgétaire. Cette TGAP augmente de façon exponentielle, passant en 2020 de 3€ la tonne à 8€ la tonne en 2021 pour l'incinération. Pour l'enfouissement, elle passe de 18€ la tonne en 2020 à 30€ la tonne. Il faut noter qu'en 2025, nous arriverons à 65€ la tonne. C'est pourquoi nous avons axé notre politique sur le compostage pour parvenir à baisser nos tonnages. En développant les efforts citoyens, nous pourrions limiter les augmentations du produit attendu et compenser l'augmentation de la TGAP.

Mme POULAIN DUVAL (Avernes) : Vous dites que l'augmentation du produit attendu par habitant, cette année de 2 €, est principalement liée à la taxe. Par contre, nous pouvons influencer sur le tonnage qui est impacté par cette taxe. Nous pensons qu'il faut aller beaucoup plus loin dans la communication et surtout le retour d'information. Il faudrait pouvoir montrer à chaque habitant la situation actuelle et l'évolution si les habitants achètent des composteurs et font des efforts. Nous voulons avoir un retour par tournée de collecte grâce aux bacs pucés. Cela permettrait de mesurer le volume collecté par Commune.

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Actuellement, seuls les bacs d'ordures ménagères sont pucés. Mais la mise en place de ce système de pesée passera forcément par un surcoût car il faut équiper tous les camions de collecte.

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous avons pucé les bacs d'OMR car nous souhaitons éventuellement mettre en place la redevance incitative, après une concertation avec les Communautés de Communes. Elle ne sera pas faite au poids mais à la levée.

Mme POULAIN DUVAL (Avernes) : Je ne souhaitais pas ce système pour facturer les habitants mais juste pour savoir les tonnages évacués par Commune.

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous avons bien pucé les bacs mais à ce jour, l'investissement de l'ensemble des camions et l'achat du logiciel de lecture n'ont pas été programmés. Le problème vient notamment du fait que les bacs sont attachés à une adresse et notre fichier n'est toujours pas à jour. Il est actuellement en cours d'amélioration mais cela prend du temps.

Mme POULAIN DUVAL (Avernes) : Nous souhaitons des retours par tournée car actuellement nous n'avons que des retours généraux sur une année. Ce n'est pas suffisant pour motiver les habitants.

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Toutes ces actions sont intéressantes et nous avons commencé à y réfléchir. Mais sommes nouvellement élus et commençons à mettre ces actions en place. Nous souhaitons faire un fascicule à remettre aux habitants sur l'ensemble des bonnes pratiques comme l'achat en vrac, le compostage et les autres mesures. Concernant le compostage, nous souhaitons prendre des familles types que l'on suivra pour avoir un retour sur l'évolution des déchets. Cela permet de voir la production des déchets à l'instant T et l'évolution 6 mois ou 1 an après.

Mme MARCINIAK (Brignancourt) : Est-ce que le puçage est vraiment une bonne idée ? Car certains riverains vont mettre leurs déchets dans la poubelle des voisins qui vont payer.

M. MOHA (SMIRTOM) : C'est pour cela que nous voulons fonctionner à la levée. Les habitants auront un forfait de base d'un nombre de sortie par an et ce sera seulement les levées supplémentaires qui seront facturées. Donc si le voisin décide de mettre ses ordures ménagères dans le bac, celui-ci est déjà sorti donc sans incidence ni éventuel surcoût pour le propriétaire.

M. DEMULDER (Vallangoujard) : Concernant la TGAP, il faut aussi prendre en compte les refus de tri du Centre de Tri qui sont envoyés en incinération. Normalement avec l'extension des consignes de tri, prévue pour fin 2022, permettra de réduire ces coûts et ces refus de tri.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité absolue le coût du service facturé à l'habitant à hauteur de 95 € pour l'année 2021, avec 51 voix pour et 2 voix contre.

⇒ Sortie de Monsieur JAILLET (Guiry-en-Vexin) à 19h56.

Délibération 16/21 : Participation des Communautés de Communes pour 2021

Le Président expose :

Les participations des communautés de communes ont été calculées :

- Sur la base d'un coût de 95.00 € par habitant,
- En prenant en compte le recensement INSEE de la population au 1^{er} janvier 2021,
- En ajoutant les services supplémentaires demandés par certaines communes :
 - Butry s/ Oise : collecte des végétaux en porte à porte
 - Magny-en-Vexin : 2^{nde} collecte hebdomadaire d'ordures ménagères sur une partie de la commune
 - Marines : 2^{nde} collecte hebdomadaire d'ordures ménagères sur une partie de la commune

Le Président propose au Comité Syndical les participations suivantes pour l'année 2021 :

CC Vexin Centre	25 199 habitants	2 399 793.15 €
CC Sausseron Impressionnistes	11 963 habitants	1 178 381.98 €
CC Vexin Val de Seine	16 984 habitants	1 662 789.01 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité absolue la participation des Communautés de Communes pour 2021, avec 50 voix pour et 2 voix contre.

Délibération 17/21 : Budget principal – Reprise anticipée des résultats 2020

Le Président expose :

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2020 soit :

▪ Excédent de fonctionnement de clôture	:	1 505 644.72 €
▪ Excédent d'investissement de clôture	:	348 677.61 €

Le Président propose au Comité Syndical de faire une reprise anticipée des résultats 2020 sur le budget primitif 2021, comme suit :

En Section de Fonctionnement

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 002)	1 505 644.72 €
-----------------------------------------	-----------------------

En Section d'Investissement

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 001)	348 677.61 €
-----------------------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la reprise anticipée des résultats 2020 du budget principal.

Délibération 18/21 : Budget principal – Budget Primitif 2021

Monsieur Guy PARIS, 3^{ème} Vice-Président, présente le Budget Primitif 2021 du Budget Principal.

Le Président expose :

Vu Débat d'Orientation Budgétaire en date du 09 Mars 2021,

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le budget primitif 2021 qui s'équilibre :

En Section de Fonctionnement

Dépenses et Recettes	6 763 915.72 €
----------------------	-----------------------

En Section d'Investissement

Dépenses et Recettes	562 593.61 €
----------------------	---------------------

Le Président propose au Comité Syndical le vote du budget primitif 2021 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité absolue le Budget Primitif 2021 du Budget Principal, avec 51 voix pour et 1 voix contre.

Délibération 19/21 : Budget annexe collecte sélective – Reprise anticipée des résultats 2020

Le Président expose :

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2020 soit :

➤ Excédent d'Exploitation	295 855.45 €
---------------------------	---------------------

➤ Excédent d'Investissement	1 524 971.69 €
➤ Reste à réaliser – Déficit	10 870.00 €

Le Président propose au Comité Syndical de faire une reprise anticipée des résultats 2020 sur le budget primitif 2021 du budget annexe de la collecte sélective comme suit :

En Section d'Exploitation

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 002)	295 855.45 €
-----------------------------------------	---------------------

En Section d'Investissement

➤ Excédent d'investissement (Art. 001)	1 524 971.69 €
----------------------------------------	-----------------------

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical approuve à l'unanimité la reprise anticipée des résultats 2020 du budget collecte sélective.**

Délibération 20/21 : Budget annexe collecte sélective – Budget primitif 2021

Monsieur Guy PARIS, 3^{ème} Vice-Président, présente le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Collecte Sélective.

M. DEMULDER (Vallangoujard) : Sur quels budgets retrouve-t-on la pré-collecte ?

Mme DEDIEU (SMIRTOM) : La pré-collecte des ordures ménagères est inscrite au budget principal et celle du tri sélectif est au budget collecte sélective suivant une clé de répartition.

M. PARIS (SMIRTOM) : C'est ce point que nous voulons vraiment réduire. Nous n'arriverons peut-être pas à zéro pré-collecte mais nous pouvons y tendre au maximum. Nous allons continuer les efforts pour réduire ces coûts.

Le Président expose :

Vu Débat d'Orientation Budgétaire en date du 09 Mars 2021,

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le budget primitif 2021 du budget annexe de la collecte sélective qui s'équilibre :

En Section d'Exploitation

Dépenses et Recettes	2 029 591.45 €
----------------------	-----------------------

En Section d'Investissement

Dépenses et Recettes	1 735 371.69 €
----------------------	-----------------------

Le Président propose au Comité Syndical le vote du budget primitif 2021 du budget annexe de la collecte sélective.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Collecte Sélective.**

Délibération 21/21 : Budget annexe déchèteries – Reprise anticipée des résultats 2020

Le Président expose :

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2020 soit :

➤ Excédent d'Exploitation	861 824.50 €
➤ Excédent d'Investissement	565 442.71 €
➤ Reste à réaliser – Déficit	37 122.00 €

Le Président propose au Comité Syndical de faire une reprise anticipée des résultats 2020 sur le budget primitif 2021 du budget annexe déchèteries comme suit :

En Section d'Exploitation

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 002) **861 824.50 €**

En Section d'Investissement

➤ Excédent d'investissement (Art. 001) **565 442.71 €**

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical approuve à l'unanimité la reprise anticipée des résultats 2020 du budget déchèteries.**

Délibération 22/21 : Budget annexe déchèteries – Budget primitif 2021

Monsieur Guy PARIS, 3^{ème} Vice-Président, présente le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Déchèteries.

Le Président expose :

Vu Débat d'Orientation Budgétaire en date du 09 Mars 2021,

Le Président présente aux membres du comité syndical le budget primitif 2021 du budget annexe déchèteries qui s'équilibre :

En Section d'Exploitation

Dépenses et Recettes **2 962 830.50 €**

En Section d'Investissement

Dépenses et Recettes **2 329 785.71 €**

Le Président propose au Comité Syndical le vote du budget primitif 2021 du budget annexe des déchèteries.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Déchèteries.**

Délibération 23/21 : Attribution de subventions d'équilibre aux budgets annexes

Compte tenu des articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses et il est interdit de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics.

Budget annexe – Collecte Sélective :

Considérant le coût d'exploitation engendré par la collecte sélective,
Considérant que le versement de la participation des trois Communautés de Communes se fait sur le budget principal,
Considérant la nécessité d'avoir un budget annexe à l'équilibre,

Considérant les résultats prévisionnels du budget annexe – collecte sélective pour l'exercice 2021 :

	Exploitation	Investissement
Total dépenses prévisionnelles	2 029 591.45 €	1 735 371.69 €
Total recettes prévisionnelles	1 031 736.00 €	210 400.00 €
Résultat antérieur reporté	+ 295 855.45 €	+ 1 524 971.69 €

En exploitation, l'équilibre du budget prévoit la nécessité d'une subvention de 702 000 €.

Budget annexe – Déchèterie :

Considérant le coût d'exploitation des déchèteries,
Considérant que le versement de la participation des trois Communautés de Communes se fait sur le budget principal,
Considérant la nécessité d'avoir un budget annexe à l'équilibre,

Considérant les résultats prévisionnels du budget annexe – déchèteries pour l'exercice 2021 :

	Exploitation	Investissement
Total dépenses prévisionnelles	2 962 830.50 €	2 329 785.71 €
Total recettes prévisionnelles	287 006.00 €	1 764 343.00 €
Résultat antérieur reporté	+ 861 824.50 €	+ 565 442.71 €

En exploitation, l'équilibre du budget prévoit la nécessité d'une subvention de 1 814 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif principal du Syndicat pour l'année 2021,
Vu les budgets primitifs annexes collecte sélective et déchèteries pour l'année 2021,
Considérant que la situation prévisionnelle de chacun de ces budgets permet d'évaluer un besoin de financement de :

- **702 000 € pour le budget annexe – collecte sélective**
- **1 814 000 € pour le budget annexe – déchèteries**

Le Président propose au Comité syndical d'attribuer les deux subventions d'équilibre au budget annexe – collecte sélective et déchèteries et d'inscrire au budget principal les dépenses en résultant au chapitre 65, pour un montant total de 2 516 000 €.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical approuve à l'unanimité les subventions d'équilibre aux budgets annexes.**

Délibération 24/21 : Désignation délégués Maximilien

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN signée le 1er juillet 2013,

Vu l'arrêté du Préfet de Région du 29 août 2013,

Vu la Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique, l'Union des Maires du Val d'Oise et le GIP MAXIMILIEN portant sur le déploiement d'un service public mutualisé en matière achat public et d'e-administration sur le département du Val d'Oise.

Il est rappelé que le SMIRTOM du Vexin a adhéré au groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien à partir du 1^{er} janvier 2018 (assemblée générale du 30/11/2017, délibération n° 38/17).

Le Président explique qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Il précise qu'il est préférable que ces deux délégués soient des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il invite les candidats à proposer leur candidature.

Monsieur Denis LAZAROFF (Vigny) se propose pour le poste de délégué titulaire et Madame Myriam LINSTER (Théméricourt) se propose pour le poste de déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical approuve à l'unanimité** :

- **La désignation de Monsieur Denis LAZAROFF comme représentant du SMIRTOM du Vexin au GIP Maximilien**
- **La désignation de Madame Myriam LINSTER comme représentante suppléante.**

Questions diverses

Déchèteries :

Suite aux nouvelles annonces du Gouvernement concernant la situation sanitaire liée au COVID, le vendredi 19 mars 2021, le SMIRTOM du Vexin a adressé un mail aux 72 communes (Maires, mairies, Délégués titulaires et Délégués suppléants) pour informer que les 3 déchèteries du syndicat restaient ouvertes.

Les règles sanitaires continuent à être appliquées :

- Port du masque obligatoire
- Pas de manipulation des badges par les gardiens (les usagers doivent présenter leur badge face code-barres visible)

Les déchèteries de la CACP et de Gasny poursuivent également leur activité.

Rappel : pour se rendre en déchèterie, les usagers doivent se munir de leur attestation de déplacement en cochant la case 5 « démarches administratives ou juridiques »

Le SMIRTOM du Vexin se réserve le droit de modifier les règles d'accès en déchèteries en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous passons aux horaires d'été à compter du 1^{er} avril. Mais nous n'acceptons les derniers usagers que jusqu'à 18h45. Les usagers ont la charge de respecter les horaires du couvre-feu et de calculer leur temps de trajet retour.

M. PARIS (SMIRTOM) : Je rappelle que pour fluidifier les passages en déchèterie, nous invitons les usagers à procéder à un tri chez eux pour regrouper les déchets par bennes. Cela permet d'accélérer le déchargement des voitures et limiter les files d'attente.

Pré-collecte :

Depuis l'Assemblée Générale du 28 janvier 2021, des rendez-vous ont eu lieu sur certaines communes concernant la pré-collecte.

Certaines pré-collectes ont déjà été supprimées au 1^{er} mars 2021 :

	Nombre de voies en pré-collecte au 1 ^{er} janvier 2019	Nombre de voies en pré-collecte au 31 décembre 2019	Nombre de voies en pré-collecte au 1 ^{er} mars 2021
CC Vexin Centre	119	57	53
CC Sausseron Impressionnistes	63	35	30
CC Vexin Val de Seine	82	38	36
TOTAL SMIRTOM du Vexin	263	130	119

M. MATEOS (SMIRTOM) : Pour toutes les communes qui ont encore des pré-collecte, nous sommes à disposition pour rencontrer les Maires et aller sur le terrain afin de trouver les meilleures solutions.

M. MOHA (SMIRTOM) : Je renouvelle mes remerciements aux maires qui ont fait les efforts de supprimer les pré-collectes sur leur commune. La baisse des coûts de la pré-collecte est aussi un levier financier face à la hausse de la TGAP.

Feuille du tri :

La prochaine Feuille du tri est en cours d'impression.
Elle sera déposée dans les mairies dans les prochaines semaines.

Mme MARCINIAK (Brignancourt) : Quand pourra-t-on commander les composteurs ?

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Dès que nous aurons le feu vert de la région pour la subvention, nous pourrions procéder aux achats et les habitants pourront les commander. Nous avons prévu une communication sur ce point.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h51.

**Le Président du SMIRTOM du Vexin,
Monsieur Brahim MOHA**

